



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DES RÈGLEMENT 1200-2012-Z-32 et 1200-2012-Z-33

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 18 novembre 2019, adoptait les règlements suivants :

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-32 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à créer la zone RP-023 en regroupant les zones RP-003 et RP-004 (place du Refuge et rue Séraphin), définir de nouvelles règles de densité et d'autoriser les résidences trifamiliales.

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-33 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* et le *Règlement sur les permis et certificats 1200-2012-PC* visant à définir les infractions liées à l'offre publique d'unités d'hébergement.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 17 décembre 2019 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entrée en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 18 décembre 2019.

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA